Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

MÉTIERS DES SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

ÉPREUVE E4 : PROJET PROFESSIONNEL

SESSION 2026

Durée : 45 minutes maximum

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
MÉTIERS DES SERVICES À L'ENVIRONNEMENT	5

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le candidat présente son classeur ou dossier projet et peut utiliser un support de présentation lié à son projet. Aucun dossier technique ni document réponse national n'est distribué.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

DOSSIER SUJET

ÉPREUVE ORALE : PROJET PROFESSIONNEL : PROJET PROFESSIONNEL DU CANDIDAT, CONDUIT EN DEUXIÈME ANNÉE DE BTS MÉTIERS DES SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

Pour la session 2026, l'épreuve E4 « Projet professionnel » est une épreuve orale d'une durée maximale de 45 minutes, affectée du coefficient 5. Elle s'appuie sur le projet mené par le candidat et sur son classeur ou dossier projet. Il n'existe pas de sujet écrit national, de chantier imposé ni de dossier technique commun à tous les candidats pour cette épreuve.

Le candidat présente son projet, en expose les choix et les résultats, puis répond aux questions du jury. Le projet mobilise les savoirs scientifiques et technologiques associés à sa thématique et permet notamment d'apprécier les compétences A2 « Étudier et valider la faisabilité de la prestation » et B2 « Évaluer et prévenir les risques santé-sécurité au travail ». La répartition des points ci-dessous constitue un repère de présentation sur 20 points et ne se substitue pas aux critères réglementaires et académiques applicables à l'évaluation.

PARTIE 1 : Présentation et cadrage du projet (5 points)

Contexte, objectifs, besoin et démarche

Le candidat s'appuie sur son projet professionnel et son dossier. Il présente le contexte de la demande, les acteurs concernés, le besoin auquel le projet répond, les objectifs retenus et la démarche suivie.

1.1 (2 points) Présenter le contexte professionnel et environnemental du projet, le demandeur ou les bénéficiaires concernés et le besoin identifié.

1.2 (1,5 point) Exposer les objectifs du projet, son périmètre et les contraintes principales prises en compte.

1.3 (1,5 point) Présenter la démarche de conduite du projet, les étapes réalisées et les éléments qui ont permis de vérifier l'avancement.

PARTIE 2 : Étude et validation de la faisabilité (5 points)

Compétence A2 : Étudier et valider la faisabilité de la prestation

Le candidat justifie les choix retenus pour son projet à partir des données propres à celui-ci. Il précise les ressources, les contraintes et les résultats de ses études ou calculs, lorsqu'ils sont pertinents.

2.1 (2 points) Expliquer comment la solution ou la prestation envisagée répond au besoin initial et présenter les critères utilisés pour comparer ou valider les choix effectués.

2.2 (1,5 point) Justifier la faisabilité technique et organisationnelle du projet au regard des moyens, des délais, des contraintes du site et des exigences applicables à sa thématique.

2.3 (1,5 point) Présenter et commenter les données, mesures ou calculs utiles à la décision. Préciser les hypothèses retenues, les unités et les sources utilisées.

PARTIE 3 : Prévention des risques et maîtrise des impacts (5 points)

Compétence B2 : Évaluer et prévenir les risques santé-sécurité au travail

Le candidat présente l'analyse des risques et des impacts associés aux activités de son projet, ainsi que les mesures de prévention ou de maîtrise effectivement retenues. Les réponses sont appréciées en fonction de la situation décrite dans le dossier du candidat.

3.1 (2 points) Identifier les principaux dangers et situations d'exposition liés au projet, les personnes susceptibles d'être concernées et les conséquences possibles.

3.2 (2 points) Présenter les mesures de prévention mises en place ou proposées, en distinguant les mesures de prévention collective, l'organisation du travail et les équipements de protection individuelle lorsqu'ils sont nécessaires.

3.3 (1 point) Expliquer comment sont suivis les risques résiduels et, le cas échéant, les impacts environnementaux associés au projet.

PARTIE 4 : Résultats, limites et échange avec le jury (5 points)

Mobilisation des connaissances scientifiques et technologiques, analyse réflexive et communication

Le jury conduit un échange à partir du projet, du dossier et de l'exposé du candidat. Les questions portent sur les choix, les connaissances scientifiques et technologiques utiles, les résultats obtenus, les limites rencontrées et les améliorations envisageables.

4.1 (2 points) Analyser les résultats obtenus au regard des objectifs initiaux et identifier les limites ou les écarts constatés.

4.2 (2 points) Mobiliser et expliquer les connaissances scientifiques et technologiques pertinentes pour justifier les choix effectués dans le projet.

4.3 (1 point) Répondre avec précision aux questions du jury et proposer, si nécessaire, des pistes d'amélioration ou de poursuite du projet.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.